

23040 - Conférence des financeurs

**Proposition d'attribution de subventions et
d'approbation du modèle de convention financière à
conclure dans le cadre de la Conférence des Financeurs**

CP/2020/045

Service chef de file :

F - Mission autonomie

Résumé :

Placée sous la présidence du Département, la Conférence des Financeurs réunit l'ensemble des acteurs institutionnels qui œuvrent dans le champ de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune de prévention.

Le présent rapport propose l'engagement par le Département – gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs – des crédits destinés à soutenir les projets et actions de prévention inscrits au plan d'action 2020 tels qu'adoptés le 11 décembre 2020 par l'ensemble des membres de la Conférence des Financeurs.

I – La Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Depuis son installation dans le Département du Bas-Rhin en octobre 2016, la Conférence des Financeurs du Bas-Rhin s'est structurée et a permis le développement d'une offre de prévention en faveur de l'autonomie des seniors bas-rhinois.

Pour poursuivre dans cette dynamique territoriale, la Conférence des Financeurs a lancé en septembre 2019 un appel à projets pour l'année 2020. Cet appel à projets visait à soutenir l'impulsion et le développement de projets de prévention sur le Département. La Conférence des Financeurs affiche la volonté de favoriser les initiatives locales et l'ancrage territorial des actions et projets soutenus.

Sur l'ensemble des projets réceptionnés, 70 projets ont été retenus par les membres de la Conférence des Financeurs réunis en assemblée plénière le 11 décembre 2019.

II – Présentation du plan d'action 2020

Les membres de la Conférence des Financeurs ont validé l'inscription au plan d'action 2020 de 70 projets de prévention visant à favoriser le bien-vieillir et le lien social des

bas-rhinois âgés de 60 ans et plus. Parmi ces projets, 24 sont à destination des résidents en EHPAD.

Le plan d'action 2020 adopté par les membres de la Conférence des Financeurs prévoit également la mobilisation par le Département, gestionnaire des fonds de la Conférence des Financeurs, d'une enveloppe de 200 000 euros pour le financement des aides techniques individuelles.

Ces projets de prévention et la participation financière du Département à l'acquisition d'une aide technique individuelle, sont intégralement financés par les concours versés annuellement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au Département qui en assure la gestion pour le compte de la Conférence des Financeurs.

Afin d'assurer un maillage territorial et une offre de prévention structurée, les porteurs des projets soutenus par la Conférence des Financeurs vont être conviés à des réunions de coordination, en lien avec les représentants des territoires dans le Département.

Il est proposé que chaque porteur de projet soit lié par une convention qui prévoit une évaluation du projet de prévention réalisé et une mesure de l'effet de levier des projets soutenus sur les territoires.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver le financement des projets du plan d'action 2020 présentés en annexe du présent rapport et d'attribuer des subventions pour un montant total de 719 705 euros. Deux projets, d'un montant total de 51 894 euros, sont financés directement par le Département, sur les crédits de la Conférence des Financeurs, et ne donnent pas lieu au versement d'une subvention.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
42037	65-6574-532	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €	719 705,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver les projets du plan d'action 2019, validés par la Conférence des Financeurs, joints en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 771 599 euros ;

- d'approuver l'attribution des subventions par le Département, gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs, pour un montant total de 719 705 euros ;

- d'approuver la participation financière du Département, gestionnaire des concours financiers pour le compte de la Conférence des Financeurs, à l'acquisition d'aides techniques individuelles pour les personnes âgées de 60 ans et plus, pour un montant total de 200 000 euros ;

- d'approuver les termes du projet de convention, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département et les porteurs de projets ;

- d'autoriser son Président à signer les conventions individuelles correspondantes.

Strasbourg, le 30/01/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY